



Syndicat des Industries du Livre,  
du Papier et de la Communication  
de Rouen, du Havre et de leur région

## Compte rendu succinct du Comité d'Entreprise du mercredi 8 février 2017

Etaient présent à cette réunion : X. ELLIE, E. BERTHOD, A. DE MILLEVILLE, S. VARRET ainsi que les administrateurs judiciaires Cécile DÜR, Eugène BEILLIARD et la "technico-licenciements" Alexia DE OLIVEIRA

Pour le SNJ : B. MARIN et R. MESNILDREY

Notre délégation : Véronique CHRISTOL, Steve BENETEAU, Valérie FIERENS, Eric TOUTAIN et Paul GIMAY

Cette séance aurait pu commencer par la présentation en direct du plan unilatéral de suppression d'emplois par Madame DE OLIVEIRA. Nous avons demandé qu'ELLIE en tant que président du Comité d'Entreprise présente son plan de licenciements.

Cela a permis un vif échange sur ce nouveau PSE "de confort" alors que l'entreprise aujourd'hui a un résultat d'exploitation positif. De rappeler aussi qu'un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), a été signé dans la branche, dans l'entreprise et financé par un accord Engagement Développement Emplois et Compétences (EDEC) à hauteur de 10 millions d'euros. La direction sciemment a très peu utilisé ce fond pourtant destiné à former les salariés afin de les maintenir dans l'emploi. La Direction est uniquement animée par les suppressions d'emploi et jette par dessus ses épaules ses obligations pour le préserver.

Un sentiment de déjà vu, un copier coller du projet de document PSE d'avril 2016 nous a été remis. Ce document à ce stade est considéré comme unilatéral avec une possibilité de le transformer en accord PSE. Une nouvelle fois, nous sommes contraint de nous assoir à la table des négociations, ne pouvant à ce jour préjuger de la décision du Tribunal de Commerce. Ce document fait apparaître les différents plans : continuité par X. ELLIE (-33 postes), offres de cession par ROSSEL "la Voix du Nord" (-41 postes) **et la SCIC des salariés qui ne prévoit aucun licenciement.**

Tout doit être réglé au pas de charge, pour l'audience au Tribunal de Commerce prévu le 23 février, afin de permettre à celui-ci de se prononcer !

X. ELLIE, lors de ce Comité d'Entreprise, joue avec les nerfs de tous : son plan de continuation prévoit des recrutements, considérant que personne dans l'entreprise ne pourrait pourvoir aux postes !

Dans un numéro "tragi-comique" il dit vouloir jouir de sa retraite tout en défendant son plan de suppression d'emplois. Il propose une négociation tout en disant qu'il est trop tard pour négocier mais à l'outrecuidance d'annoncer être en recherche d'un successeur ! Cette attitude tout en étant irrespectueuse pour les présents autour de la table, franchie clairement la ligne de l'irresponsabilité, il est quand même là, question d'hypothétiques licenciements à la barre du Tribunal de Commerce.

La prochaine réunion du Comité d'Entreprise aura lieu le 15 février, pour information et consultation sur les PSE (ELLIE/Rosset VDN).

Le SNJ qui fait le choix du plan de licenciements Rosset VDN demande à assister aux négociations tout en se réjouissant de ne pas être concerné...